

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 30 octobre 2018
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	Excusé
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. GUBELMANN Yves	Président	
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	Excusée
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
HENTSCH Claudine		SOUCAS Alexandre	Excusé
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LEBOISSARD Anne			

Public : 3 personnes.



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 septembre 2018.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 9 octobre 2018. Mme Lisa BERY, Présidente.
 - b) Rapport du groupement intercommunal de l'Île-aux-Mômes. Séance du jeudi 11 octobre 2018. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- 5. Projets de délibérations :**
 - ✎ **Délibération N° 2015-2020 D - 090** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement de TTC 55'000 F pour la rénovation du local du sauvetage d'Hermance.
 - ✎ **Délibération N° 2015-2020 D - 091** - Proposition du Maire au projet de modification des limites de zones N° 30099-502 - Anières / Chemin des Ambys - Enquête publique N° 1933 - Création d'une zone sportive.
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Présentation du projet de budget 2019 par M. le Maire.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoint.**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoint.**
- 11. Questions écrites ou orales.**

M. le Président Yves GUBELMANN ouvre la séance du 30 octobre 2018 à 20h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il informe que M. le Maire et Mme Florence PULIDO sont excusés. Il passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

* etc

M. l'Adjoint indique que M. le Maire est absent pour raisons de santé depuis un mois. Il a informé hier que son absence allait se prolonger pour une durée indéterminée. Il informe qu'une procédure est engagée auprès du Conseil d'Etat pour la désignation d'un-e administrateur-trice. Ils n'ont pas plus d'informations à ce jour mais il ne manquera pas de tenir informé les membres du Conseil municipal.

Il propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 septembre 2018.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'à la page 2, avant dernier paragraphe, la proposition émise de renvoyer la pétition relative au banc connecté du Débarcadère à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », n'a pas été émise par Mme Corinne ALHANKO-BAUER mais par elle-même, ce qu'approuve Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite qu'à la page deux, au point 3, il a parlé d'une « Borne wifi » mais qu'il serait plus exact de parler d'un concept.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER indique qu'à la page 3, il est indiqué le nom « Keral », or la province en Inde s'appelle le Kerala.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

* CM 13.11.18



*
Secr.



M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

M. le Président informe que la délibération 2015-2020 - D 091 présentée au point 5 sera votée sur le siège et concerne la zone sportive située au chemin des Ambys. Il y a eu une enquête publique cet été qui n'a suscité aucune remarque, ni observation. Il n'est donc pas nécessaire de la renvoyer à nouveau à la commission « Urbanisme et constructions », sauf si le Conseil municipal le souhaite formellement.

La parole n'étant pas demandée, cette délibération sera votée au point 5 du présent ordre du jour.

M. Pierre LINGJAERDE souhaite rajouter un point « Votations du 14 octobre 2018 » à l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau.

M. le Président informe :

- 1. Démission de M. Alexandre SOUCAS du Conseil municipal. Date effective suite à la demande au Service des Votations et Elections : 18 septembre 2018 (reçu l'information de la date le 22 octobre 2018).*
- 2. Croix-Rouge. Appel d'urgence pour l'Indonésie suite aux séismes et au tsunami.*

Mme Elisabeth BERY estime que voter 10'000 F à chaque Conseil municipal pour une aide d'urgence est beaucoup car, en commission sociale, ils discutent longtemps avant de prendre une décision d'accorder une aide. Elle indique donc qu'elle va s'abstenir pour cette fois-ci.

Mme Claudine HENTSCH souhaite un complément d'information sur cette demande d'aide d'urgence de la Croix-Rouge.

M. le Président fait un résumé de la demande reçue.

M. Jean-Marc THIERRIN comprend la position de Mme Elisabeth BERY car ils se retrouvent devant la détresse du monde, mais il estime difficile de donner à une cause et pas à une autre. Il pense qu'il faudrait avoir la possibilité de renvoyer ces sujets en commission sociale et pas que ce soit toujours traité lors du Conseil municipal. Il pense tout de même que pour cette fois, il y a une urgence et qu'il faudrait répondre positivement.

Mme Roberta RANNI ajoute qu'il s'agit d'un cas d'urgence et que c'est pour cette raison que ce n'est pas à la commission sociale d'analyser ce dossier. Ce n'est pas comme une Association qui vient demander de l'argent pour divers projets.

Mme Claudine HENTSCH parle au nom de son groupe et indique qu'ils proposent de leur verser 10'000 F.

Mme Anne LEBOISSARD demande si une ligne budgétaire est prévue pour l'octroi des aides d'urgence.

Mme Dominique LAZZARELLI répond qu'il s'agira d'un dépassement dans la rubrique « Aide humanitaire ».



M. Jean-Marc THIERRIN propose de prévoir, au moment de l'élaboration du budget, un montant annuel à attribuer à l'année pour d'éventuelles aides d'urgence.

M. Giuseppe RICCIUTI, au regard du projet présenté, pense qu'il n'y a pas lieu de débattre et de voter cette aide d'urgence.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité, 1 abstention, l'aide d'urgence demandée par la Croix-Rouge pour l'Indonésie est acceptée, pour un montant de 10'000 F.

3. Courrier de Mme Caroline JACQUIER PILLER. Bassy 1. Mis sur CMNet avec la convocation. Pour information.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande s'il faut intervenir auprès de l'Etat suite aux ralentisseurs qui ont été enlevés, près des travaux qui vont être engagés.

Mme Caroline BENBASSAT répond qu'à chaque demande d'autorisation, une analyse est faite à la mairie. La démolition de l'îlot était inévitable et c'était déjà le cas à l'Astural. Elle explique que les ralentisseurs seront remis à l'issue du chantier.

M. Pascal WASSMER ajoute que les frais de remise en état sont financés par les requérants.

4. Prise de position du PLR suite à la votation communale du 14 octobre 2018

M. Pierre LINGJAERDE donne lecture de la position du PLR suite à la votation du 14 octobre 2018 relative à la navette lacustre :

« Le groupe PLR a pris bonne note du résultat de la votation du 14 octobre qui est sans appel, nous n'y reviendrons donc pas.

Nous regrettons le temps perdu en stériles campagnes, sans réelle tentative de dialogue entre les référendaires et l'Exécutif de notre commune.

Au-delà des désagréments habituels liés à un référendum municipal, au-delà des dérapages malheureux de certains, nous retiendrons ceci :

- Nous avons compris que les aniérois étaient largement défavorables à l'idée d'une navette à Anières, nous n'y reviendrons pas non plus.*
- Nous avons pris bonne note de leurs objections, ne retenant que les plus pertinentes.*
- Nous avons également reçu 5 sur 5 la demande pour une meilleure information, préalable idéalement.*
- Nous avons surtout relevé l'essentiel : personne ne s'est opposé au principe d'une connexion lacustre entre les deux rives, de préférence avant l'hypothétique traversée routière du Lac.*

L'idée était donc bonne, excellente selon certains, sur ce point c'est un « oui » incontestable.

Forts de ces enseignements, le groupe PLR propose :

- Que l'Exécutif mette en place une commission ad hoc avec les communes de Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance, avec pour mandat de présenter un projet de navette lacustre entre la Rive gauche et la Rive droite dans les meilleurs délais ;*
- Que cette commission ad hoc soit composée d'un délégué de chaque groupe politique représenté en notre conseil municipal, afin que toutes les sensibilités puissent s'exprimer, comme il est déjà coutume depuis le début de cette législature.*

Je vous remercie de votre attention. »

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique que son groupe souhaite féliciter le PLR pour cette initiative de vouloir réunir les quatre communes et chaque membre des groupes politiques. Elle explique



qu'une lettre du comité référendaire leur demandant à pouvoir être associé à cette démarche leur a également été adressée et qu'il faudra dès lors à un moment donné les associer à cette démarche.

M. Pierre LINGJAERDE pense que du moment où il y a une commission intercommunale, la demande des référendaires tombe, car elle concerne Anières et ils ne peuvent pas imposer aux autres communes que les habitants d'Anières viennent se greffer à des discussions politiques. Ils veulent bien en discuter avec eux et le proposer aux délégués des autres communes, mais Anières n'a plus la maîtrise sur ce projet étant donné qu'il devient intercommunal. Ce sera à la commune qui décidera d'accueillir la navette lacustre d'avoir son mot à dire puisque c'est elle qui assumera ce qu'Anières n'a pas accepté d'assumer.

M. l'Adjoint explique que la population s'est clairement exprimée sur cette navette lacustre. Il estime que les esprits doivent maintenant s'apaiser en cette fin d'année et que les priorités à ce jour sont l'absence du Maire et la nomination d'un administrateur. Il ajoute que rien n'empêche à l'Exécutif d'approcher les communes voisines, afin de tâter le terrain pour ne pas perdre de temps, puis de reprendre ce dossier en début d'année prochaine.

Il informe que le comité référendaire a écrit un courrier au Maire et qu'il leur sera donné réponse prochainement.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique approuver la décision de M. l'Adjoint, à savoir que l'Exécutif d'Anières prenne contact avec le comité référendaire qui a certainement des idées et des propositions à faire, afin qu'il y ait une discussion.

M. Jean-Marc THIERRIN informe avoir remarqué que le comité référendaire avait soulevé deux grands points qui sont l'argent et les parkings. Il explique qu'aujourd'hui ils savent que ni Corsier, ni Hermance ne pourront participer financièrement au projet et qu'Anières n'aura pas de parkings supplémentaires dans les cinq ans à venir. Il ne voit donc pas où cela aboutirait de créer une commission ad hoc afin d'aller de l'avant avec la navette. Il y a aujourd'hui seulement deux Communes susceptibles de payer une navette. Il s'agit de Collonge-Bellerive et Anières. Il ne voit donc pas l'intérêt de poser la question à Hermance et Corsier et ne comprend pas pourquoi il faudrait insister sur ce sujet pour le moment.

M. Giuseppe RICCIUTI trouve intéressant la proposition que l'Exécutif prenne contact avec les communes afin de voir s'ils ont réellement un intérêt, avant de créer une commission ad hoc et d'éviter de perdre du temps.

M. Pierre LINGJAERDE explique qu'ils proposent la création d'une commission ad hoc et qu'ils ne sont pas en train de savoir si ce projet est faisable ou pas mais qu'ils souhaitent simplement créer une commission, afin de pouvoir discuter avec les communes. Il ajoute que si l'Exécutif prend contact avec les autres communes de manière officielle, il ne se passera rien, par contre si une commission intercommunale était créée, des idées surgiront. Il explique qu'Anières devra de toute façon participer d'une manière ou d'une autre. Les habitants ont refusé d'accueillir la navette mais ils ont toutefois les moyens d'aider financièrement la commune qui acceptera d'accueillir la navette. Collonge-Bellerive devra également mettre la main à la poche, ainsi que Corsier et les communes qui se trouvent en face, sur la rive droite. Il indique qu'il s'agit du seul moyen de pouvoir faire quelque chose sans enterrer ce projet.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'il ne faut pas oublier que ce n'est pas la navette qui a été refusée mais, entre autres, le manque de parkings, etc.

M. Pierre LINGJAERDE répond qu'il s'agit d'une interprétation et qu'il y aura autant d'interprétation qu'il y a de gens autour de la table. Le constat est qu'il y a 73% de la population qui a répondu négativement. Il explique donc qu'ils ne veulent pas insister et se retrouver à nouveau avec un référendum dans un an ou deux ans, car les gens ne vont pas comprendre. La seule chose à faire désormais est d'en parler avec les autres communes. Il propose donc de créer cette commission ad hoc et d'en discuter, car il s'agit du seul moyen de pouvoir faire avancer ce projet.

Mme Roberta RANNI pense qu'avant de créer cette commission il faudrait savoir si d'autres communes sont intéressées par un tel projet.

M. Pierre LINGJAERDE répond qu'elles ont déjà répondu être intéressées.



Mme Roberta RANNI trouve dès lors que l'Exécutif pourrait prendre contact avec eux, afin de voir s'il y a une possibilité d'ouverture et confirmer ensuite la création de cette commission intercommunale.

Mme Claudine HENTSCH est favorable avec l'idée de créer cette commission ad hoc intercommunale pour discuter de ce projet.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS ne comprend pas le fonctionnement de cette éventuelle future commission.

M. Pierre LINGJAERDE répond qu'il s'agirait d'une commission intercommunale composée de délégués de chaque commune.

M. Pascal WASSMER indique que la première étape serait d'approcher les autres communes, afin de savoir s'il y a un intérêt, puis au début de l'année prochaine décider de créer quelque chose et aller de l'avant.

Mme Claudine HENTSCH tient à souligner que les deux choses peuvent se faire en parallèle.

M. le Président demande à Mme Claudine HENTSCH si elle propose de voter sur le principe de la création d'une commission intercommunale.

Mme l'Adjointe répond qu'il n'est pas possible de voter sur un principe de créer une commission intercommunale car nous ne savons pas si les autres communes sont intéressées.

M. Pierre LINGJAERDE indique qu'ils souhaitent la création de cette commission mais ils ne peuvent pas l'imposer aux autres communes, raison de sa demande de les contacter.

M. Philippe GAILLARD propose que le Conseil municipal vote.

M. Jean-Marc THIERRIN estime que le Conseil municipal peut demander à l'Exécutif de prendre contact avec les autres Exécutifs des autres communes, afin d'avoir leur avis sur la création d'une telle commission intercommunale.

M. le Président pense qu'il faudrait envoyer le signal aux autres communes si Anières désire, ou pas, créer cette commission.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS répond que s'ils vont discuter, cela envoie de toute façon un signal et, suivant leur réponse, ils voteront.

Mme Elisabeth BERY demande ce qu'il se passera si les autres communes acceptent de créer cette commission et qu'ensuite Anières refuse.

M. Jean-Marc THIERRIN indique que si la Commune leur demande c'est qu'elle est d'accord.

M. le Président propose de procéder à deux votes. Le premier consiste à demander à l'Exécutif de contacter les autres communes (Corsier, Hermance, Collonge-Bellerive, ainsi que les Communes de la rive droite), afin de connaître leur opinion sur la création d'une commission intercommunale concernant le projet de navette lacustre. Le deuxième vote consistera à décider de la création ou non d'une commission intercommunale entre les communes d'Anières, Hermance, Corsier et Collonge-Bellerive.

Mme l'Adjointe ne trouve pas cela clair. Elle estime que du moment qu'il y a une majorité qui décide de demander à l'Exécutif de prendre contact avec les autres communes, afin de savoir s'il y a lieu de créer une commission intercommunale, cela sera logique de la créer ensuite. Elle ne voit pas l'intérêt de faire deux votes aujourd'hui.

Mme Roberta RANNI est d'accord avec Mme l'Adjointe.

M. le Président fait voter les conseillers sur le principe d'inviter l'Exécutif à contacter les autres communes, (rive gauche et rive droite), sur la création d'une commission intercommunale, concernant la conduite à suivre pour une traversée lacustre.



A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour que l'Exécutif contacte les communes de la rive gauche (CoHerAn et Collonge-Bellerive) et rive droite (Versoix et Bellevue, pour leur proposer la création d'une commission ad hoc intercommunale pour évoquer une traversée lacustre entre les deux rives.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Rapports des commissions.

a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 9 octobre 2018. Mme Elisabeth BERY, Présidente.

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY, Présidente.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président remercie Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

M. le Président demande aux conseillers de s'exprimer concernant le préavis émis par rapport à la désactivation de la fonction wifi du banc connecté se trouvant au débarcadère.

M. Jean-Marc THIERRIN indique que la décision de ce banc a été prise par le Maire et il estime que c'est donc à lui de décider si la connexion wifi doit être enlevée. Il s'abstiendra donc pour ce vote.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense qu'il faut désactiver la fonction wifi pour le moment, tenant qu'une réflexion est en cours pour un projet wifi sur la Commune et que la discussion pourrait avoir lieu à cette occasion.

Les Conseillers municipaux, à la majorité, décident de la désactivation de la fonction wifi du banc se trouvant au débarcadère.

b) Rapport du groupement intercommunal de l'Ile-aux-Mêmes. Séance du jeudi 11 octobre 2018. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Déléguée.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projets de délibérations.

DELIBERATIONS

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande comment il est possible de mettre au patrimoine administratif un bâtiment qui ne se trouve pas sur la Commune et qui est intercommunal.

M. le Président répond que ce n'est pas le bâtiment qui est à l'actif du bilan, mais uniquement le financement, tenant compte qu'il s'agit d'une subvention d'investissement.

M. Pierre LINGJAERDE fait remarquer que le sauvetage d'Hermance ne bénéficie pas de subvention, contrairement à d'autres associations et que c'est uniquement les subventions des communes qui



permettent au sauvetage de pouvoir vivre. Beaucoup de personnes profitent du lac et apprécient d'avoir ces sauveteurs pour les aider le cas échéant. Il estime donc important de parler du sauvetage et de recommander aux gens de les soutenir dans leurs actions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-090 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement de TTC 55'000 F pour la rénovation du local du sauvetage d'Hermance**

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 9 octobre 2018, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable pour l'ouverture d'un crédit d'investissement de TTC 55'000 F pour la rénovation du local du sauvetage à Hermance ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Vu qu'il s'agit d'un projet intercommunal, une Convention entre les communes de Corsier, d'Hermance et d'Anières – CoHerAn et le sauvetage est en cours de rédaction ;

sur proposition Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de TTC 55'000 F à la société du sauvetage d'Hermance pour la rénovation de leur local sis à Hermance, correspondant à la part de la commune d'Anières.
2. D'ouvrir un crédit de TTC 55'000 F au Maire destiné au versement de cette subvention d'investissement.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée en 2019, soit 11'000 F.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande si le transfert de zone en zone sportive se fera de suite ou ultérieurement.

Mme l'Adjointe répond que le processus est encore long. Pour le moment cette modification doit être validée, puis sera traitée à la commission d'aménagement du territoire. Ce projet doit être mis à l'inventaire du plan directeur cantonal 2030 et il doit par la suite encore être validé. Ce sera donc uniquement à la fin de ce processus que la modification en zone sportive sera effective.

M. Pierre LINGJAERDE demande qui est propriétaire du terrain.

M. l'Adjoint répond qu'il s'agit de M. Alain JACQUIER.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-091 – Proposition du Maire au projet de modification des limites de zones No 30099-502 – Anières / Chemin des Ambys – Enquête publique No 1933 – Création d'une zone sportive**



Vu la résolution 2015-2020 – R 005 votée favorablement, à l'unanimité, par le Conseil municipal, le 13 juin 2017 ;

Vu l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières, version du 12.09.2018 ;

Vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat ;

Vu l'enquête publique N° 1933 qui s'est déroulée du 16 juillet 2018 au 20 août 2018,

Vu qu'aucune observation n'a été reçue dans les délais impartis,

Vu le courrier du département du territoire – Office de l'urbanisme – du 12 septembre 2018, invitant la Commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération et ses annexes ;

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) – 0 non - 0 abstention**

De préavis favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan N° 30099, à Anières pour la création d'une zone sportive, version au 21.02.2018.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6
Projets de motions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 7
Projets de résolutions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

**Point 8
Présentation du projet de budget 2019 par M. le Maire**

En l'absence de M. le Maire, Mme Dominique LAZZARELLI présente le projet de budget 2019 et il est répondu aux différentes questions.

Table des matières de la présentation du projet de budget 2019 :

- Contexte économique genevois
- Situation d'Anières
- Dette
- Les centimes additionnels 2018
- Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2019
- Les prévisions et recommandations
- Les investissements



- Les amortissements
- Les amortissements extraordinaires
- Le fonctionnement – Comparatif 2018-2019
- Les charges du budget de fonctionnement
- Les revenus du budget de fonctionnement
- Le résultat du budget 2019
- Conclusion

 **La présentation du projet de budget 2019 sera mise sur CMNet dès demain matin et en annexe pour l'original du présent procès-verbal.**

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour le renvoi du projet de budget 2019 à la commission des finances pour analyse.

M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9
Propositions du Maire et des Adjointes.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président propose de passer au point 10.

Point 10
Communications du Maire des Adjointes.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint informe qu'ils sont toujours dans l'attente d'un retour de la poste, ils pensent avoir des nouvelles prochainement.

Il répond à la question posée lors du dernier Conseil municipal concernant la traversée de la commune par des camions. Il explique qu'il y a effectivement un chantier sur Corsier et que le nécessaire a été fait. Il indique qu'ils ont également fait un constat d'huissier en cas de dégâts sur les routes pour les camions qui vont sur Hermance et qui sont obligés de passer par Anières.

Concernant la question de M. DECHEVRENS en relation avec un arbre qui était tombé, il indique que le nécessaire a été fait.

M. l'Adjoint indique qu'au niveau du Pont des Golettes, il y avait deux bouleaux qui étaient secs. Ils ont été abattus et deux chênes seront plantés le 12 novembre prochain.



Il informe que les buts se trouvant sur le terrain de football à l'école d'Anières ont été remis, il n'y a cependant toujours pas de filet car ils ont été livrés sans la barre transversale, mais ce sera fait dès réception.

M. l'Adjoint indique qu'ils ont parlé en commission assainissement de l'avancement du dossier relation à la douane d'Anières et qu'ils vont intervenir auprès du canton par rapport au délai qu'il estime trop long.

Il explique qu'un changement de conduite d'eau doit être fait par les SIG sur la route d'Hermance, au niveau du Nant-d'Aisy jusqu'à l'Ancien-Lavoir. Il y a ensuite une deuxième partie de travaux concernant les séparatifs, il s'agit de travaux mandatés par la Commune, qui commencent à l'Ancien-Lavoir et qui finissent à la rue Centrale. Il informe que ces travaux vont durer 6 à 8 mois.

Les travaux vont débuter ce mois et un « tous ménage » va être envoyé aux habitants de la Commune dès réception de la date du début des travaux par les SIG.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11 **Questions écrites ou orales.**

M. Pierre-Yves DECHEVRENS fait remarquer que l'arbre qui a été abattu n'est pas le bon....

M. Jean-Marc THIERRIN signale que le groupe Le Centre a écrit une lettre au Président de la commission des finances et à M. le Maire pour d'obtenir le détail du budget et des comptes, afin de ne plus être surpris avec des projets dont ils ne sont pas au courant dans le village. Il indique que M. le Président a bien fait de stipuler que la commission des finances risque d'être plus ardue cette année.

M. Philippe GAILLARD explique que son groupe a été interpellé par la pose d'un grand panneau demandant de respecter la tranquillité du voisinage et interdisant les pique-niques dans le parc à chiens. Il indique que ce parc est plutôt isolé et a un seul voisin. Il se demande dès lors en quoi cela dérange le voisinage si quelques personnes s'y réunissent de temps en temps, car ce parc est également un endroit de rencontre et il faudrait le rendre agréable.

M. Pascal WASSMER répond qu'ils ont effectivement eu quelques problèmes avec les voisins et c'est pourquoi ce panneau a été placé. Il y a également des personnes qui font du bruit le soir, la sécurité qui fait des rondes leur demande dès lors de partir.

M. Jean-Marc THIERRIN pense que le parc à chiens existait avant que les personnes achètent leur propriété. Il explique que c'est comme ceux qui achètent vers l'aéroport et qui se plaignent ensuite des avions.

Mme Denyse BARBEZAT FORNI ajoute qu'il s'agissait en réalité d'enfants qui s'étaient réunis et qui avaient déposé une table avec une pancarte pour donner rendez-vous à d'autres enfants à midi pour faire un pique-nique en compagnie des chiens. Elle trouve exagéré que des gens aient appelé les agents municipaux pour mettre de l'ordre et arracher la fiche. Elle ajoute qu'il faudrait également que l'abri soit plus fonctionnel car il ne sert à rien actuellement.

M. l'Adjoint indique ne pas avoir eu connaissance de cet incident, il va regarder ce qu'il est possible de faire.

Mme Roberta RANNI explique que les voisins du parc ont 5 ou 7 chiens, il est donc évident que si des chiens sont dans le parc, ils se voient à travers le grillage et aboient.

Mme l'Adjointe indique que ce qui ressort de cette discussion c'est que malheureusement chien contre chien cela crée des tensions. Elle trouve déplorable d'avoir arraché une affiche mais il s'agissait d'un peu plus que des gens qui viennent manger un sandwich un midi, car ce qui avait été organisé était une grande pancarte avec une table, du café, des cours pour chiens, avec une rencontre et il s'agissait d'une manière de gagner de l'argent de poche. Cela devient ensuite très difficile de mettre une limite car ce parc est pour que les gens puissent venir avec leur chiens et



pas forcément pour que tout le monde vienne utiliser cet endroit pour proposer des cours ou un café. Pour elle, le parc à chien sert à laisser son chien courir, mais pas pour organiser des événements à caractère social.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond qu'il s'agissait d'enfants.

Mme l'Adjointe réplique qu'il ne s'agissait pas uniquement d'enfants, il y avait également des adultes.

M. l'Adjoint va analyser ce qui s'est passé et ce qui pourrait être fait.

Mme Claudine HENTSCH demande si le restaurant Côté Vignes va à nouveau fermer durant les vacances scolaires de cet hiver.

Mme l'Adjointe répond positivement.

Mme Claudine HENTSCH se pose la question si cela n'est pas dommage de fermer alors qu'il y a la patinoire.

Mme l'Adjointe indique qu'elle va se renseigner et revenir à eux.

M. Jean-Marc THIERRIN estime que si le restaurant le ferme à cette période, c'est qu'il ne doit pas avoir beaucoup de revenus à ce moment-là. Il estime que ce n'est pas à eux de choisir quand le restaurant doit fermer ou pas mais que c'est au restaurateur de décider.

Mme Claudine HENTSCH pensait que le restaurant et l'ouverture de la patinoire était en lien pendant cette période.

M. Jean-Marc THIERRIN explique que la patinoire est posée par la Commune et que le restaurateur gère son établissement comme il le souhaite.

M. le Président demande s'il est indiqué quelque chose sur le contrat.

Mme l'Adjointe indique qu'elle va vérifier, car le contrat a besoin d'être mis à jour mais qu'elle entend bien la remarque de M. THIERRIN.

Mme Claudine HENTSCH demande si ce sujet peut être discuté lors de la prochaine commission sociale.

Mme l'Adjointe répond que ce genre de chose émane uniquement de l'Exécutif.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande ce qu'il en est concernant la servitude du Nant-d'Aisy avec les droits de passage qui se situent à la hauteur du 249 route d'Hermance, qui permet de relier le chemin de Nant-d'Aisy à la route d'Hermance, car ce passage est toujours obstrué par un énorme bac et il est difficile d'y passer.

Il s'agit d'un passage public et lors de la réunion du PDCom, ils ont été appelés à identifier les passages qui mènent aux arrêts de bus dans des cas de densification de terrain. Il lui semble que la Commune est en charge de l'entretien de ce passage.

M. l'Adjoint indique ne pas avoir de réponse mais il reviendra à elle lors de la prochaine séance.

Mme Denyse BARBEZAT FORNI explique que lors de la présentation du budget il leur a été rappelé qu'il y avait un mandat d'étude parallèle concernant la parcelle Gavillet. Elle demande dès lors où en est ce dossier, car une commission ad hoc a été créée mais qu'ils ne se sont encore pas réunis.

Mme l'Adjointe indique que des réunions ont eu lieu avant et pendant l'été et le mandataire de la famille Gavillet devait aller auprès des services du canton, afin de discuter de certains aspects qui concernaient la famille et le futur. Ils devaient ensuite reprendre contact avec la Commune, ce qui n'a pas encore été fait.



M. Pierre-Yves DECHEVRENS remarque que dans le procès-verbal précédent, il avait donné des informations concernant la ferme à Bassy. Il indique que cette ferme a depuis fermé.

Mme Claudine HENTSCH demande ce qu'il s'est passé concernant les rochers qui ont été posés puis enlevés le long du chemin des Courbes et s'il en sera de même concernant ceux qui ont été posés au chemin de Bassy.

M. l'Adjoint répond que concernant les rochers sur le chemin de Bassy, ils souhaitent faire de l'ordre et déterminer des endroits où les personnes peuvent stationner ou ne peuvent pas stationner, ainsi il n'y aura plus de mesures sauvages. Les rochers sont en grande partie sur le domaine privé mais, effectivement, sur la fin, ils sont mis sur le domaine communal. C'est pour cela qu'ils souhaiteraient consulter les habitants pour faire les choses ensemble.

M. Pierre LINGJAERDE constate qu'il faut combattre le parking sauvage et si des personnes se parquent où cela n'est pas autorisé, il faut que la police municipale pose des amendes, puis ensuite emporte les voitures à la fourrière. Ainsi les gens finiront par comprendre et arrêteront de se stationner n'importe où. Il estime qu'il faut savoir prendre des mesures radicales car, ils ont pu remarquer lors du vote pour la navette lacustre, c'est un point qui a été relevé régulièrement.

M. l'Adjoint explique qu'effectivement ils ont été confrontés à beaucoup de plaintes des habitants concernant le parking sauvage. Le problème rencontré est le weekend. Les gens qui vont au bord du lac se parquent sur les chemins à proximité, mais la police municipale travaille très peu le samedi et pas le dimanche. Il s'agit dès lors d'un des points sur lesquels il faut travailler, afin de trouver une solution pour la saison prochaine.

M. Pierre LINGJAERDE demande s'il est possible de faire venir des dépanneurs, afin d'emmener les voitures à la fourrière.

M. l'Adjoint répond que ce n'est pas possible.

Mme Claudine HENTSCH indique que les habitants trouvent ces rochers dangereux et demande s'il est possible de les remplacer par autre chose (des barrières par exemple).

M. l'Adjoint indique qu'ils vont aller à la rencontre des habitants, afin de parler avec eux et trouver une solution ensemble.

M. Philippe GAILLARD informe qu'un terrain est à vendre au bord du lac au chemin des Courbes, dont le prix affiché est de 18 millions.

M. l'Adjoint va s'informer, afin de voir si cela pourrait être intéressant.

M. Philippe GAILLARD informe que lors des vacances scolaires d'octobre, un cambriolage a eu lieu au chemin des Hutins.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h17.

Le Président du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées

Un Conseiller municipal :





Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement- routes – sécurité - développement durable

Séance du : 9 octobre 2018

1. Rénovation du local Sauvetage CoHerAn

La Société de sauvetage a construit son local avec l'aide de ses membres dans les années 70, elle en est propriétaire. La société de Sauvetage est autonome, elle vit financièrement de subventions communales, cantonales, de dons, des cotisations de ses membres et de sa participation à des fêtes de village. Les subventions communales et cantonales à elles seules ne suffisent pas à faire face aux frais de fonctionnement de la société et encore moins à des dépenses extraordinaires telles qu'une rénovation de leur local. - La Société a fait part du besoin d'entreprendre des travaux afin d'isoler le bâtiment, de raccorder l'évacuation des eaux usées de la cuisine aux égouts, (ils se déversent encore aujourd'hui dans le lac) et de mettre aux normes l'installation électrique. - Un architecte a été auditionné par la conférence CoHerAn et a devisé les travaux à CHF 150'000. - Lors de cette conférence, il a été décidé de renvoyer dans chaque commune, Corsier, Hermance et Anières, la décision de prendre en charge les coûts de rénovation du local à hauteur d'un tiers par commune.

Les membres de la commission d'assainissement ont voté un préavis favorable au Conseil municipal pour une subvention de CHF 55'000.-, budget d'investissement, pour la rénovation du local du Sauvetage CoHerAn, avec un amortissement financier de la subvention sur 5 ans.

2. Traitement de la pétition Association « Anières un vrai village » du 22 août 2018

La commission a voté, par 4 voix pour et 5 abstentions, favorablement la désactivation de la fonction WIFI du banc solaire - et prie l'Exécutif de bien vouloir répondre aux pétitionnaires dans ce sens.

3. Caméras de vidéosurveillance dans le Parking Clos Les Noyers

La commission s'est exprimé (2 pour, 1 abst, 6 contre) contre l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le Parking Clos Les Noyers suite à la demande de deux habitants. Il est important de souligner que les rondes effectuées par la société de surveillance seront renforcées l'année prochaine sur l'ensemble de la commune et que les passages dans les parkings seront également augmentés.

4. *Projet de fermeture au trafic de la route de la Côte d'Or : A la majorité (8 pour, 1 contre), les membres de la commission ont voté favorablement un préavis pour continuer les négociations auprès de la DGT en vue d'une fermeture à la circulation, excepté pour les bordiers de la route de la Côte-d'Or.*

Elisabeth Béry
Présidente



Rapport de Commission

Commune d'Anières

COMMISSION : Groupement intercommunal de la crèche l'île aux Mômes

Séance du : Jeudi 11 octobre à la Mairie de Corsier

- Monsieur Philippe THORENS, Président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil à cette première séance sans Mme Anne NAGY.
Il nous informe que le Bureau s'est réuni 3 fois depuis la séance du 15 mars 2018, que tout se bien à la Crèche, malgré des parents mécontents de ne pas avoir de place.

Projets en cours

Le Bureau s'est intéressé aux 2 projets évoqués à la précédente séance du 15 mars 2018, à savoir :

- **Le projet de la Passerelle à Vézenaz avec 2 variantes (52 places)**
 - a. Une crèche où on ne modifierait pas l'aspect extérieur du bâtiment, mais on ajouterait un ascenseur du sous-sol au 1^{er} étage, coût estimé à CHF 2.2 mio.
 - b. Une crèche avec un geste architectural, coût estimé à CHF 2.8 mio.
- **Le projet de Pré-Granges à Corsier (39 places)**

Les coûts de réalisation dans un bâtiment neuf seraient estimés à CHF 2.4 moi. Ces projets vont demander beaucoup de discussions tant au niveau du Groupement que des communes qui devront voter à ce sujet en novembre 2018.

Il faudrait décider si l'on veut investir dans une nouvelle crèche, si l'on en veut une ou deux, quel sera le lieu, parler de niveau d'investissement et de budgets de fonctionnement. Une étude complète sur tous les aspects économiques et fonctionnels va être faite. L'architecte mandatée, Mme SITLES, a parlé de 18 mois de travaux, ce qui rendrait possible l'ouverture pour fin août 2020, mais cela paraît optimiste.

Pour une nouvelle crèche de 52 places, M. THORENS a fait le calcul de la subvention communale, en tenant compte de la même répartition que pour l'IAM, à savoir :

Anières	10 places	CHF 257'000
Hermance	4 places	CHF 102'800
Corsier	8 places	CHF 205'600
Collonge-Bellerive	30 places	CHF 771'000

Situation des comptes à fin septembre 2018

L'exercice 2018 se terminera en phase avec le budget.

Présentation du budget 2019

Le total des charges (RH et coût des repas) a augmenté de 1%, ceci étant dû à un poste supplémentaire et à de nouvelles applications informatiques pour la crèche. Les recettes s'élèvent à CHF 1'720'855 (principalement dues aux écolages).

Présentation du budget du GICI

- La subvention des communes est de CHF 2'467'209 (+ CHF 74'229)
- Le coût de la place est de CHF 43'626 (+ CHF 790)
- La subvention par place est de CHF 25'700 (+ 773)

Approbation des quotas de place par commune et de la subvention par place versée au GICI dans le cadre du budget 2019

Pour rappel :

Anières	18 places
Corsier	14 places
Hermance	8 places
Collonge-Bellerive	56 places

Approbation à l'unanimité du budget 2019 pour la crèche l'IAM et du budget 2019 du GICI.

Éléments sur la vie de la crèche

Au 1^{er} octobre, il y avait 141 enfants sur liste d'attente, ce qui correspond à 30-40 demandes pour une place depuis mars pour la rentrée : 5 enfants d'Hermance, 7 enfants d'Anières, 13 enfants de Corsier, 77 enfants de Collonge-Bellerive et 39 personnes travaillant dans une des 4 communes.

C'est toujours pour la tranche d'âge 0 – 2 ans que la demande est la plus forte. La crèche accueille 137 enfants durant la semaine (75 garçons et 62 filles) qui la fréquentent entre 2 à 5 jours par semaine. La répartition est la suivante :

Anières	20 enfants	11.95 places	66.39%
Collonge-Bellerive	85 enfants	60.89 places	108.73%
Corsier	16 enfants	10.16 places	72.57%
Hermance	12 enfants	7.45 places	93.13%

La nouvelle direction prend ses marques.

La prochaine séance du Conseil du Groupement est fixée au jeudi 21 mars 2019 à 19h00, à Collonge-Bellerive.

Déleguée du Conseil municipal pour
le groupement intercommunale de
l'Ile-aux-Mômes

Corinne ALHANKO-BAUER



ANIÈRES



Budget 2019

PROPOSITION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ANIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 OCTOBRE 2018



TABLE DES MATIERES

- Contexte économique genevois
- Situation d'Anières
- Dette
- Les centimes additionnels 2018
- Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2019
- Les prévisions et recommandations
- Les investissements
- Les amortissements
- Les amortissements extraordinaires
- Le fonctionnement – Comparatif 2018-2019
- Les charges du budget de fonctionnement
- Les revenus du budget de fonctionnement
- Le résultat du budget 2019
- Conclusion





CONTEXTE ECONOMIQUE GENEVOIS

Synthèse trimestrielle du groupe de perspectives économiques – GPE / Octobre 2018

Au deuxième trimestre 2018, le PIB du canton de Genève progresse de 0,7 % en termes réels par rapport au trimestre précédent. La croissance du PIB cantonal s'essouffie légèrement après deux trimestres de hausse particulièrement marquée (+ 1,1 % au dernier trimestre 2017 et + 1,8 % au premier trimestre 2018).

La valeur des exportations de marchandises du canton à destination de l'étranger poursuit sa croissance. De juin à août, la hausse se fixe à 5,2 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente (sans l'or en barres, les monnaies, les métaux précieux, les pierres gemmes, les objets d'art et les antiquités).

La situation des affaires est globalement satisfaisante pour la plupart des entreprises, même si certaines d'entre elles continuent de porter une appréciation négative. Au deuxième trimestre, le nombre d'emplois augmente de 3,5 % par rapport au trimestre correspondant de 2017 (sans le secteur primaire, le secteur public international ni les services domestiques).

La croissance de l'emploi ne cesse de s'accroître depuis le milieu de l'année 2017. De son côté, la masse salariale versée dans le canton de Genève voit son rythme de croissance augmenter au deuxième trimestre par rapport au trimestre précédent. En variation annuelle moyenne, elle progresse de 3,2 % en termes nominaux, contre 1,8 % trois mois plus tôt. A fin août, le taux de chômage se situe à 4,3 %, inchangé depuis cinq mois.

De son côté, le mouvement de hausse des prix à la consommation se poursuit à un rythme mesuré. La variation annuelle moyenne s'établit à + 1,1 % en septembre (+ 0,7 % à fin 2017).





CONTEXTE ECONOMIQUE GENEVOIS - SUIITE

Perspectives pour le canton de Genève

Selon le GPE, le PIB genevois progressera de 3,1 % en 2018, soit un taux supérieur à celui prévu pour la Suisse.

La bonne santé affichée actuellement par la finance et l'horlogerie favorise l'économie genevoise.

Pour 2019, le même phénomène de décélération de la croissance qu'en Suisse est attendu. Un accroissement de 2,0 % est anticipé.

De fait, la conjoncture genevoise semble déjà avoir passé son pic de croissance durant l'été. Ainsi, les perspectives des entreprises pour les prochains mois montrent que le ralentissement de la croissance du PIB cantonal est en cours. D'ailleurs, l'indicateur avancé de l'économie genevoise (ICO), qui anticipe de trois à six mois la conjoncture, s'affaiblit nettement depuis plusieurs mois.

La conjoncture n'en demeure pas moins à un niveau élevé dans le canton. L'effet de la croissance sur le chômage demeure limité : le taux de chômage devrait passer de 4,5 % en 2018, en moyenne annuelle, à 4,4 % en 2019.

Dans le contexte monétaire actuel, les pressions inflationnistes demeurent mesurées, malgré la croissance de l'activité. Elles devraient même se réduire en 2019. Selon les perspectives du GPE, la hausse des prix à la consommation atteindra 1,1 % en 2018, puis 1,0 % en 2019.





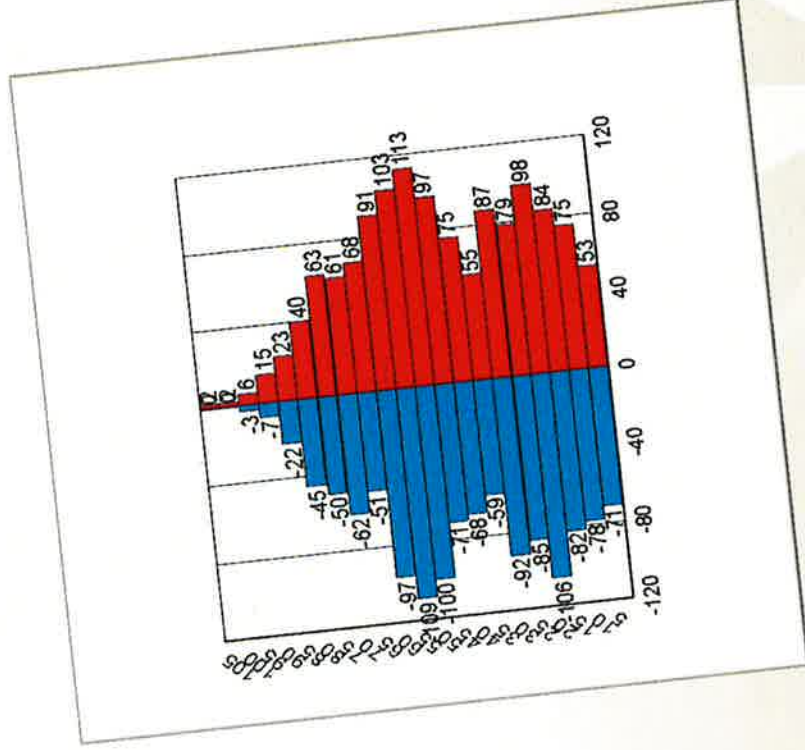
SITUATION D'ANIERES

A ce jour, la commune d'Anières compte **2'497 habitants**



■ Nombre d'hommes : 1'220

■ Nombre de femmes : 1'277





DETTE

La commune d'Anières a recouru à **quatre emprunts** :

- **CHF 2'000'000.00** pour l'acquisition de 4 appartements de 5 pièces / 316-318-320, route d'Hermance.
- **CHF 10'000'000 .00** pour la rénovation des appartements et des aménagements extérieurs / 44-46-48-50, chemin des Avallons.
- **CHF 2'500'000.00** pour l'acquisition de 3 appartements de 5 pièces et 1 appartement de 4 pièces / 22-24, rue de l'Aspergière.
- **CHF 1'000'000.00** pour l'acquisition de la parcelle n°5380/RF 29 / 29, rue Centrale.





LES CENTIMES ADDITIONNELS 2018

Listes des communes	Centimes additionnels	Listes des communes	Centimes additionnels	Listes de communes	Centimes additionnels
Aire-La-Ville	50	Cognoy	29	Plan-les-ouates	36
Anières	33	Confignon	47	Pregny-Chambésy	32
Avully	51	Corsier	35	Presinge	41
Avusy	50	Dardagny	48	Puplinge	46
Bardonnex	43	Genève	45.5	Russin	40
Bellevue	41	Genthod	25	Satigny	39
Bernex	48	Gd-Saconnex	44	Soral	46
Carouge	39	Gy	46	Thônex	44
Cartigny	43	Hermance	42	Troinex	40
Céligny	33	Jussy	42	Vandoeuvres	31
Chancy	51	Laconnex	44	Vernier	50
Chêne-Bougeries	34	Lancy	47	Versoix	45.5
Chêne-Bourg	46	Meinier	42	Veyrier	38
Choulex	44	Meyrin	44		
Collex-Bossy	46	Onex	50.5		
Collonges-Bellerive	29	Perly-Certoux	43		





INFORMATIONS DU DEPARTEMENT DES FINANCES POUR L'ELABORATION DU BUDGET 2019

CHARGES :	
Estimation de la part d'Anières à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises	CHF 49'401.00
Péréquation intercommunale	CHF 10'300'444.00
RECETTES:	
Estimation de l'impôt 2019 – Valeur du centime PP et PM – CHF 386'820, soit $386'820 \times 32$	CHF 12'378'240.00
Estimation de l'impôt 2018 – Valeur du centime PP et PM (pour les comptes 2018) – CHF 377'785, soit $377'785 \times 33$	CHF 12'466'905.00
Estimation des correctifs pour les comptes 2018 (sera comptabilisée dans les comptes 2018)	CHF 811'000.00
Recette 2018 du fonds de péréquation intercommunale	CHF 0.00





LES PREVISIONS & RECOMMANDATIONS

Tenant compte des éléments communiqués par le Département des finances et la volonté de continuer d'adopter une position de prudence, l'Exécutif recommande :

- De baisser la valeur du centime additionnel à **32 centimes**.
- D'estimer la valeur du centime pour le budget 2019 à **CHF 370'000**, soit au total **CHF 11'840'000.00** au lieu des CHF 386'820 annoncés par le Département des finances. Pour rappel, au moment du budget 2018, la Commune avait opté pour un centime à CHF 330'000 au lieu des CHF 360'489 annoncés par ledit Département (valeurs).

Il faut également tenir compte des éléments positifs suivants :

- La provision sur reliquat et pertes sur débiteurs s'élevait au bouclement des comptes de l'Exercice 2017 à CHF 42'758'000.00 :
 - CHF 18'200'000.00 : Péréquation 2018
 - CHF 10'000'000.00 : Péréquation 2019
 - CHF 13'800'000.00 : Pertes sur débiteurs
 - CHF 758'000.00 : Frais de perception 3%
- Le solde de la provision à fin 2018 s'élèvera donc à **CHF 10'758'000.00**.
- La fortune nette au 31.12.2017 s'élève à **CHF 198'935'187.06**.





LES INVESTISSEMENTS

Dans le cadre du budget 2019, il a été identifié les dépenses d'investissement suivantes (qui devront encore pour la plupart faire l'objet d'études en commission avant l'ouverture de crédits d'investissement spécifiques) :

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2019
Rénovation et transformation du local du feu	CHF 1'150'000.00 N° 2015-2020 - D-35 du 14 juin 2016 N° 2015-2020 - D-54 du 10 avril 2017	CHF 1'120'000.00
Groupe scolaire - Etude agrandissement	CHF 225'000.00 N° 2015-2020 - D-81 du 17 avril 2018	CHF 160'000.00
Côte d'Or 1-3-5 canalisations EC & EU - Parcelles 6232 & 6233	CHF 165'000.00 N° 2015-2020 - D-89 du 19 juin 2018	CHF 35'000.00
CAD - Etude faisabilité (Chauffage à distance)	CHF 150'000.00 N° 2015-2020 - D-66 du 26 septembre 2017	CHF 80'000.00



LES INVESTISSEMENTS - SUITE

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2019
PDCom (Plan Directeur Communal)	CHF 280'000.00 N° 2015-2020 – D-62 du 16 mai 2017	CHF 150'000.00
Plan lumière PDCom (Plan Directeur Communal)	CHF 60'000.00 N° 2015-2020 – D-88 du 19 juin 2018	CHF 40'000.00
Floris – Entretien extérieur	CHF 405'000.00 N° 2015-2020 – D-30 du 14 juin 2016	CHF 45'000.00
Avallons 44 à 50 Etude et rénovation	CHF 18'160'000.00 N° 2015-2020 – D-12 du 08 décembre 2015 N° 2015-2020 – D-32 du 14 juin 2016	CHF 2'000'000.00
Côte d'Or – Rénovation mairie	CHF 350'000.00 N° 2015-2020 – D-33 du 14 juin 2016	CHF 80'000.00
Côte d'Or – Etude énergétique	CHF 75'000.00 N° 2015-2020 – D-34 du 14 juin 2016	CHF 20'000.00





LES INVESTISSEMENTS - SUITE

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2019
Mandat d'études parallèles	CHF 540'000.00 N° 2015-2020 – D-65 du 26 septembre 2017	CHF 250'000.00
Parking provisoire – P.n° 6332 Côte d'Or (Crédit d'étude)	CHF 35'000.00 N° 2015-2020 – D-76 du 20 février 2018	CHF 5'000.00
Rénovation du local du sauvetage d'Hermance	CHF 55'000.00 N° 2015-2020 – D-90 du 30 octobre 2018	CHF 55'000.00
Drainage agricole	CHF 900'000.00 N° 2011-2015 – D-47 du 21 janvier 2014 N° 2011-2015 – D-72 du 14 mars 2015	CHF 355'000.00
Fibre optique (Crédit d'étude)	CHF 800'000.00 N° 2015-2020 – D-20 du 22 mars 2016	CHF 795'000.00
Séparatif réseau RC d'Hermance	CHF 875'000.00 N°2015-2020 – D-37 du 14 juin 2016	CHF 840'000.00
Etude de stationnement et parkings	CHF 600'000.00 N°2015-2020 – D-53 du 10.04.2017	CHF 510'000'00



LES INVESTISSEMENTS - SUITE

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2019
FIDU – selon directives du SSCO (Fonds intercommunal pour le développement urbain)	CHF 579'300.00 Crédit à voter	CHF 579'300.00
Ralentissement douane d'Anières	CHF 360'000.00 Crédit à voter	CHF 300'000.00
Parking salle communale	CHF 8'000'000.00 Crédit à voter	CHF 3'000'000.00
Fibre optique (crédit de construction)	CHF 5'000'000.00 Crédit à voter	CHF 1'000'000.00

Total des prévisions de dépenses 2019 : CHF 11'419'300.00





LES AMORTISSEMENTS

0290 : Immeubles administratifs


❖ Club house	CHF 49'000.00
❖ Rénovation local de Chevrens	CHF 11'180.00
❖ Eclairage performant des bâtiments communaux	CHF 26'000.00
❖ FIDU	CHF 64'310.00
❖ Concept énergétique territoriale	CHF 8'200.00
❖ Concours MPPL	CHF 870'000.00


TOTAL : CHF 1'028'690.00

1500 : Services du feu

❖ Camion de pompiers	CHF 43'500.00
❖ Rénovation et transformation du local du feu	CHF 38'400.00

TOTAL : CHF 81'900.00

 Amortissement ordinaire en 2019 si l'amortissement extraordinaire au moment du bouclage de l'exercice 2018 n'est pas appliqué

 Nouveaux amortissements en 2019





LES AMORTISSEMENTS - SUITE

1620 : Protection civile

❖ Abri «Les Noyers» CHF 99'000.00

TOTAL : CHF 99'000.00

2170 : Bâtiments scolaires

❖ Transformation de l'école CHF 402'000.00
❖ Rénovation école – 3^{ème} étape CHF 204'200.00
❖ Rénovation école – travaux d'entretien CHF 6'500.00

TOTAL : CHF 612'700.00

3410 : Sports

❖ Subvention d'investissement FC CoHerAn CHF 3'000.00

TOTAL : CHF 3'000.00





LES AMORTISSEMENTS - SUITE

4220 : Services de sauvetage

- ❖ Subvention d'investissement CHF 11'000.00

TOTAL : CHF 11'000.00

5451 : Crèches et garderies

- ❖ La T'Anières CHF 143'100.00

TOTAL : CHF 143'100.00

6150 : Routes communales

- ❖ Garage public les Noyers CHF 91'790.00
- ❖ Champs-Lingot/Hermance/Chevrens CHF 61'000.00
- ❖ Places de garages CHF 93'600.00
- ❖ Chevrens/Courbes L12 CHF 67'700.00
- ❖ Trottoir route de l'Hospice CHF 15'180.00
- ❖ Piste véhicules d'urgence CHF 8'350.00
- ❖ Réfection Chemin de Boret CHF 1'650.00
- ❖ Véhicules du service technique CHF 53'500.00
- ❖ Réfection Chemin des Assets CHF 6'021.00
- ❖ Réfection Chemin des Ambys CHF 7'000.00

TOTAL : CHF 405'791.00





LES AMORTISSEMENTS - SUITE

7201 : Traitement des eaux usées

❖ Vuarchets-Bassy	CHF 356'700.00
❖ Assainissement chemin de Bassy	CHF 33'160.00
❖ Collecteurs Hutins/Chevrens	CHF 39'850.00
❖ Chemin des Avallons	CHF 96'600.00
❖ Route d'Hermance lots 5 et 15	CHF 171'650.00
❖ Collecteurs drainages agricoles	CHF 30'000.00
❖ Mise en séparatif réseau RC/HE	CHF 29'200.00
❖ Viabilisation en EU/EC	CHF 4'125.00

TOTAL : CHF 761'285.00

7710 : Cimetières

❖ Cimetière extension	CHF 40'700.00
-----------------------	---------------

TOTAL : CHF 40'700.00

7900 : Aménagement du territoire

❖ Plan directeur communal	CHF 64'000.00
---------------------------	---------------

TOTAL : CHF 64'000.00

Total des amortissements : CHF 3'251'166.00





LES AMORTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

0290 : Immeubles administratifs

❖ Club house CHF 49'000.00

3410 : Sport

❖ Infrastructure FC Coheran CHF 26'866.00

5451 : Prestations aux familles

❖ La T'Anières CHF 143'100.00

6150 : Routes communales

❖ Places de parking CHF 280'800.00

Total des amortissements extraordinaires : CHF 499'766.00





COMPARATIF 2018/2019

0 - ADMINISTRATION GENERALE

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
01 - Conseil municipal et Exécutif				
30 - Charges de personnel	348 100.00	-	349 100.00	-
31 - Charges de biens et services	44 110.00	-	81 310.00	-
02 - Services généraux				
30 - Charges de personnel	2 153 910.00	-	2 245 840.00	-
31 - Charges de biens et services	1 710 548.00	-	1 568 085.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	157 880.00	-	1 028 690.00	-
34 - Charges financières	6 000.00	-	2 700.00	-
36 - Charges de transfert	49 200.00	-	51 385.00	-
38 - Charges extraordinaires	167 700.00	-	49 000.00	-
42 - Taxes	-	200.00	-	500.00
44 - Revenus financiers	-	63 100.00	-	63 100.00
46 - Revenus de transfert	-	83 400.00	-	115 700.00
TOTAL - 0 - Administration générale	4 637 448.00	146 700.00	5 376 110.00	179 300.00

ECARTS CHARGES	738'662.00
ECARTS REVENUS	32'600.00



Les différences notaires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

1 - ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
11 - Sécurité publique				
31 - Charges de biens et services	78 500.00	-	108 700.00	-
36 - Charges de transfert	126 000.00	-	140 000.00	-
42 - Taxes	-	15 000.00	-	17 000.00
44 - Revenus financiers	-	660.00	-	660.00
14 - Questions juridiques				
36 - Charges de transfert	50 000.00	-	46 100.00	-
15 - Service du feu				
30 - Charges de personnel	63 125.00	-	69 600.00	-
31 - Charges de biens et services	112 140.00	-	144 690.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	81 900.00	-	81 900.00	-
34 - Charges financières	600.00	-	600.00	-
36 - Charges de transfert	164 500.00	-	135 000.00	-
46 - Revenus de transfert	-	20 000.00	-	24 000.00



Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.






COMPARATIF 2018/2019

1 - ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE (Suite)

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
16 - Défense				
31 - Charges de biens et services	11 220.00	-	9 620.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	99 000.00	-	99 000.00	-
36 - Charges de transfert	23 200.00	-	22 700.00	-
46 - Revenus de transfert	-	2 000.00	-	2 000.00
TOTAL - 1 - Ordre et sécurité publique	810 185.00	37 660.00	857 910.00	43 660.00

ECARTS CHARGES	47 725.00
ECARTS REVENUS	6 000.00

 Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

2 - FORMATION

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
21 - Scolarité obligatoire				
31 - Charges de biens et services	299 355.00	-	424 160.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	621 430.00	-	612 700.00	-
34 - Charges financières	400.00	-	-	-
36 - Charges de transfert	312 125.00	-	279 430.00	-
46 - Revenus de transfert	-	26 000.00	-	25 956.00
TOTAL - 2 - Formation	1 233 310.00	26 000.00	1 316 290.00	25 956.00

ECARTS CHARGES	82 980.00
ECARTS REVENUS	44.00



Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.






COMPARATIF 2018/2019

3 - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
32 - Culture				
31 - Charges de biens et services	264 200.00	-	266 500.00	-
36 - Charges de transfert	249 232.00	-	225 783.00	-
34 - Sports et loisirs				
31 - Charges de biens et services	298 600.00	-	264 260.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	-	-	-	-
36 - Charges de transfert	257 575.00	-	279 275.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	26 866.00	-
43 - Revenus divers	-	1 440.00	-	1 440.00
44 - Revenus financiers	-	10 500.00	-	10 500.00
TOTAL - 3 - Culture, sport et loisirs	1 069 607.00	11 940.00	1 062 684.00	11 940.00

ECARTS CHARGES	6 923.00
ECARTS REVENUS	-

 Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.



COMPARATIF 2018/2019

4 - SANTE

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
42 - Soins ambulatoires				
36 - Charges de transfert	-	-	43 500.00	-
TOTAL 4 - SANTE	-	-	43 500.00	-

ECARTS CHARGES	43 500.00
ECARTS REVENUS	-



Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

5 - SECURITE SOCIALE

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
54 - Famille et jeunesse				
31 - Charges de biens et services	1 000.00	-	73 850.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	143 100.00	-	143 100.00	-
36 - Charges de transfert	1 273 100.00	-	1 198 010.00	-
38 - Charges extraordinaires	-	-	143 100.00	-
57 - Aide sociale				
31 - Charges de biens et services	-	-	20 000.00	-
36 - Charges de transfert	93 308.00	-	56 808.00	-
59 - Domaine sociale				
31 - Charges de biens et services	3 000.00	-	3 000.00	-
36 - Charges de transfert	860 615.00	-	818 865.00	-
TOTAL - 5 - Sécurité sociale	2 374 123.00	-	2 456 733.00	-

ECARTS CHARGES

82 610.00

ECARTS REVENUS

-



Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

6 - TRANSPORTS

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
61 - Circulation routière				
31 - Charges de biens et services	422 600.00	-	286 939.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	407 070.00	-	405 791.00	-
34 - Charges financières	10 000.00	-	10 000.00	-
36 - Charges de transfert	13 000.00	-	13 000.00	-
38 - Charges extraordinaires	739 400.00	-	280 800.00	-
42 - Taxes	-	6 420.00	-	6 400.00
62 - Transports publics				
31 - Charges de biens et services	97 175.00	-	103 400.00	-
36 - Charges de transfert	112 530.00	-	122 400.00	-
42 - Taxes	-	72 700.00	-	74 000.00
TOTAL - 6 - Transports	1 801 775.00	79 120.00	1 222 330.00	80 400.00

ECARTS CHARGES 579 445.00
ECARTS REVENUS 1 280.00



Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
71 - Approvisionnement en eau				
31 - Charges de biens et services	25 000.00	-	25 000.00	-
72 - Traitement des eaux usées				
31 - Charges de biens et services	20 630.00	-	95 130.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	757 160.00	-	761 285.00	-
46 - Revenus de transfert	-	251 000.00	-	329 000.00
73 - Gestion des déchets				
31 - Charges de biens et services	643 500.00	-	639 000.00	-
36 - Charges de transfert	150.00	-	795.00	-
42 - Taxes	-	11 000.00	-	9 000.00
77 - Protection de l'environnement				
31 - Charges de biens et services	15 040.00	-	12 540.00	-
33 - Amortissement du PA	40 700.00	-	40 700.00	-
36 - Charges de transfert	23 000.00	-	23 000.00	-
42 - Taxes	-	1 000.00	-	2 000.00



Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (Suite)

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
79 - Aménagement du territoire				
33 - Amortissement du patrimoine administratif	64 000.00	-	64 000.00	-
TOTAL - 7 - Protection de l'environnement	1 589 180.00	263 000.00	1 661 450.00	340'000.00

ECARTS CHARGES	72 270.00
ECARTS REVENUS	77 000.00



Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

8 - ECONOMIE PUBLIQUE

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
87 - Combustibles et énergie				
44 - Revenus financiers	-	130 000.00	-	130 000.00
TOTAL - 8 - Economie publique	-	130 000.00	-	130 000.00

ECARTS CHARGES	-
ECARTS REVENUS	-



Les différences notoires entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

9 - FINANCES ET IMPÔTS

Numéro de compte 2F2N	BUDGET 2018		BUDGET 2019	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
91 - Impôts				
36 - Charges de transfert	420 000.00	-	400 000.00	-
40 - Revenus fiscaux	-	10 900 000.00	-	11 840 000.00
43 - Revenus divers	-	15 000 000.00	-	10 000 000.00
92 - Conventions fiscales				
36 - Charges de transfert	39 234.00	-	49 500.00	-
93 - Péréquation financière				
36 - Charges de transfert	14 883 517.00	-	10 300 445.00	-
96 - Administration de la fortune et de la dette				
31 - Charges de biens et services	256 000.00	-	-	-
34 - Charges financières	709 966.00	-	1 035 685.00	-
44 - Revenus financiers	-	3 353 955.00	-	3 333 955.00
TOTAL - 9 - Finances et impôts	16 308 717.00	29 253 955.00	11 785 630.00	25 173 955.00

ECARTS CHARGES 4 523 087.00
ECARTS REVENUS 4 080 000.00



Les différences notables entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





COMPARATIF 2018/2019

TOTAL GÉNÉRAL

■ Charges ■ Revenus ■ Résultat



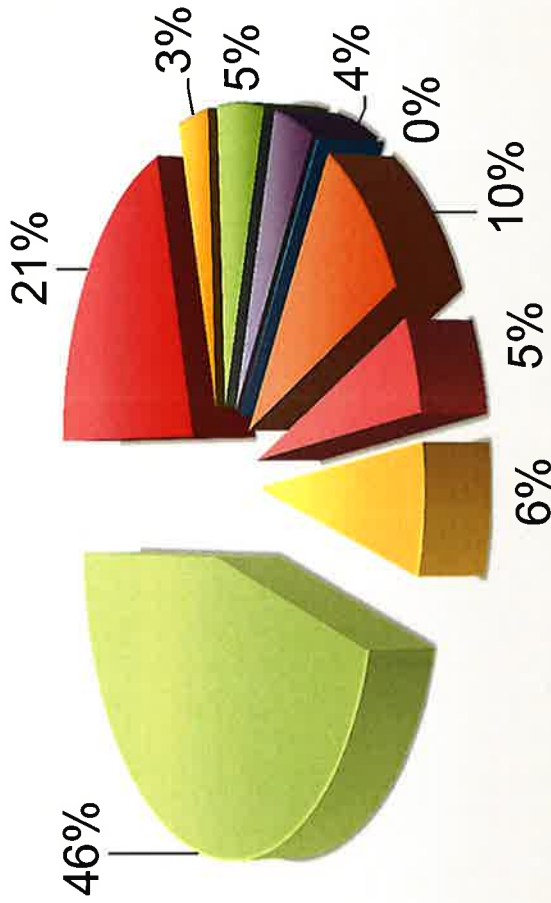
Les différences notables entre le budget 2018 et le budget 2019 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 06 novembre 2018.





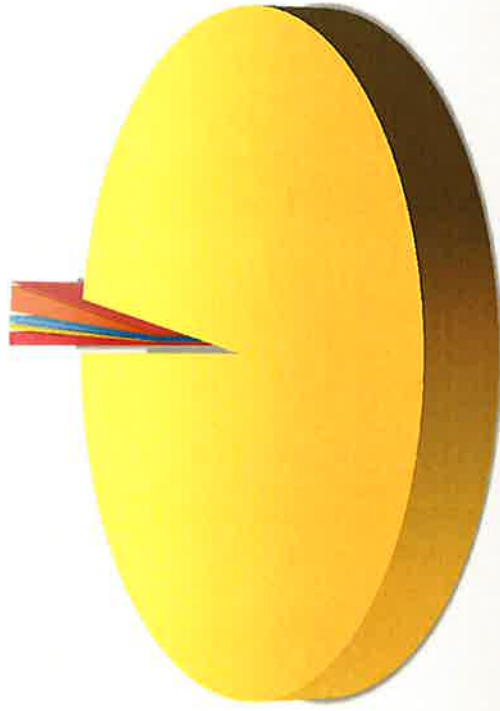
LES CHARGES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

- 0 - Administration générale
- 1 - Ordre et sécurité publics
- 2 - Formation
- 3 - Culture, sport et loisirs
- 4 - Santé
- 5 - Sécurité sociale
- 6 - Transports
- 7 - Protection de l'environnement
- 9 - Finances et impôts





LES REVENUS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019



- 0 - Administration générale
- 1 - Ordre et sécurité publics
- 2 - Formation
- 3 - Culture, sport et loisirs
- 6 - Circulation routière
- 7 - Protection de l'environnement
- 8 - Economie publique
- 9 - Finances et impôts





RESULTAT DU BUDGET :

BUDGET 2019

+ Revenus : CHF 25'985'211.00

- Charges : CHF 25'782'637.00

RESULTAT

= CHF 202'574.00





CONCLUSION

En conclusion, il a été convenu pour ce projet de budget 2019 d'adopter une prudence mesurée en fixant la production du centime à CHF 370'000.00, au lieu de CHF 386'820.00 annoncé par le département des finances et de baisser la valeur du centimes de 33 à 32 soit pour ce budget CHF 11'840'000.00

Ce budget 2019 est équilibré et dégage un excédent de revenu de CHF 202'574.00, comprenant des amortissements extraordinaires qui, selon le résultat des comptes de l'Exercice 2019, seront comptabilisés ou reportés.

Monsieur le Maire prie Monsieur le Président de faire voter le Conseil municipal pour le renvoi de ce projet de budget 2019 à la commission des finances du 06 novembre prochain pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du mardi 13 novembre 2018.

